



éditorial

Le temps et les moyens humains : deux ingrédients nécessaires pour mener à bien les projets

“2011 verra aboutir quelques projets structurants pour le territoire”, écrivais-je en janvier dernier. Des projets souvent mis en réflexion lors de la mandature précédente mais qu’il nous a fallu mettre en forme, puis en chantier.

Car entre l’idée et la réalisation, les étapes sont nombreuses : définition précise du cahier des charges (que veut-on exactement ?), montage juridique et financier, procédures administratives diverses... et souvent mise à niveau des effectifs au sein de la Communauté de communes Loire et Sillon.

En effet, que ce soit la construction de la piscine, la réalisation de la 1^{re} phase du Pôle d’Échanges Multimodal, la mise en réseau des bibliothèques, ou les études relatives aux milieux aquatiques, rien n’aurait pu se faire sans disposer des moyens humains appropriés.

Pendant ce temps, les élus communautaires ont entrepris de faire évoluer les attributions de la CCLS – attributions nouvelles ou approfondissement des attributions actuelles – de façon à répondre aux besoins et préparer l’avenir.

Élargir les compétences de notre Communauté de Communes ? Pourquoi pas ? Mais il importe d’abord de bien exercer nos compétences actuelles. En outre sommes-nous suffisamment armés, dans la configuration actuelle, pour porter les grands enjeux ? La réflexion est ouverte.

Quoi qu’il en soit pour être efficace, “l’action publique”, qu’elle concerne l’aménagement du territoire de Loire et Sillon, la réalisation d’équipements ou la mise en place de nouveaux services, doit s’inscrire dans la continuité avec le seul souci du développement solidaire de notre territoire, sans qu’il soit fait “table rase du passé” à chaque renouvellement des équipes municipales et communautaires.



Alain CHAUVEAU
Président
de la Communauté
de communes
Loire et Sillon

))) Aménagement et équipement

Alain Chauveau
Président



Pôle d’Échanges Multimodal

Le parvis Nord de la gare enfin opérationnel

En ce mois de juin, l’aménagement du parvis et du giratoire de la gare Loire et Sillon à Savenay touche à sa fin. Il s’agit là de la première phase des travaux du futur Pôle d’Échanges Multimodal que les usagers de la gare vont pouvoir s’approprier au fur et à mesure de sa réalisation.

Ce nouvel aménagement, véritable entrée sur le territoire, permet à tous les utilisateurs, qu’ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons, d’accéder à la gare et d’en partir en toute sécurité et tout confort visuel. La limitation de vitesse à 30 km/heure sur l’emprise du parvis de la gare le long du boulevard Édouard Branly (RD17) et les passages piétons bien identifiés et adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) renforcent ces impressions.

La réalisation du giratoire assure non seulement le flux des entrées et des sorties du parvis mais également celui du parking, sans pour autant altérer la circulation du boulevard. Le traitement paysager du parvis redonne toute sa place au végétal (ne dit-on pas : “celui qui plante un jardin, plante le bonheur !”) et permet de hiérarchiser les espaces et les déplacements tout en renforçant la sécurité.

La réalisation d’un éclairage adapté à chaque mode de déplacement et à chaque lieu, contribue à traiter des ambiances particulières. L’implantation d’un mobilier urbain résolument contemporain et la mise en place d’abris “deux roues”, dont un sécurisé d’une capacité d’une vingtaine de vélos, parachèvent cet aménagement urbain dédié aux habitants et aux visiteurs de Loire et Sillon.

Dès le début de l’été, les cars des lignes régulières LILA desserviront la gare, grâce aux deux quais aménagés à cet effet. Cette première phase des travaux du Pôle d’Échanges Multimodal illustre de manière concrète le partenariat réussi entre la Communauté de communes Loire et Sillon, la Commune de Savenay, la Région, le Département, le S.C.O.T. Métropolitain, R.F.F. et S.N.C.F. autour d’un but commun, celui d’apporter un “mieux vivre” aux habitants de Loire et Sillon.





Budget 2011

Un budget tourné vers l'avenir

Présenté en février au Conseil Communautaire, le Débat d'Orientation Budgétaire a confirmé l'excellente santé financière de la collectivité, dans un contexte où les élus de Loire et Sillon auront à se prononcer sur l'évolution des compétences exercées par la Communauté de Communes. Avec un ratio d'endettement relativement faible et une capacité d'autofinancement confortable, la Communauté de communes Loire et Sillon aborde ce nouvel exercice avec sérénité et des conditions financières optimales pour assurer le financement de ses projets et l'évolution de ses services.

Les 31 mars et 14 avril 2011, les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) ont été approuvés en Conseil Communautaire. Le budget principal s'équilibre à 23,8 M€ dont 9,6 M€ affectés à la section de fonctionnement et 14,2 M€ à la section d'investissement. Il est complété par 7 budgets annexes relatifs à l'activité économique, le budget annexe "Service Public d'Assainissement Non Collectif" et le budget annexe "Déchets".

Une section de fonctionnement qui prend la mesure des orientations nouvelles de la Communauté de communes Loire et Sillon

Les charges de fonctionnement connaissent une augmentation significative et accompagnent :

- la prise en charge de nouvelles compétences telles que la préservation des milieux naturels sur le territoire,
- la mise en service de nouveaux équipements, comme la piscine couverte qui ouvrira ses portes à l'automne,
- les études et diagnostics préalables à l'évolution des compétences (sport et services à la population, emploi-insertion-solidarité, petite enfance, ...),
- le développement de certains services (suivi des chantiers communautaires, coordination des bibliothèques, entretien des zones d'activités, ...),
- et le financement courant des services existants (transport scolaire, habitat, Relais Assis-tantes Maternelles...).

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (tous budgets confondus) :
386 € / habitant

Moyenne nationale 2010 des Communauté de Communes de même strate : 423 €

Des projets d'investissement ambitieux pour le territoire de Loire et Sillon

- La section d'investissement intègre naturellement un certain nombre de programmes déjà démarrés en 2010. À ce titre, le chantier de la piscine couverte intercommunale occupe une place centrale dans le budget.
- En matière de politique foncière, les prévisions d'acquisition inscrites au titre de la politique de l'habitat social sont reconduites en 2011. Elles sont complétées par des inscriptions budgétaires destinées au développement des zones artisanales et économiques du territoire.
- Tandis que la mise aux normes des zones d'activités se poursuit, de nouveaux crédits sont consacrés aux travaux sur voiries et réseaux de l'ensemble des parcs, ainsi qu'aux programmes de viabilisation des zones de Porte Estuaire et de la Croix Rouge.
- Les dépenses dédiées au développement touristique du territoire sont confortées (Pôle touristique du Lac de la Vallée Mabile, signalisation, sentiers de randonnées...).

Dépenses réelles d'investissement par habitant (tous budgets confondus) :
625 € / habitant

Moyenne nationale 2010 des Communauté de Communes de même strate : 253 €



Les scolaires de l'école Sainte Thérèse de la Chapelle Launay sensibilisés au compostage.

Prévention

Limitons nos déchets à la source

La prévention des déchets consiste à prendre des mesures en amont de la collecte et du traitement des déchets, afin d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon d'un produit et d'en limiter la nocivité.

En 2010, la Communauté de communes Loire et Sillon s'est engagée avec l'ADEME dans un programme de prévention visant à réduire la production de nos déchets de 7% en 5 ans. Afin d'atteindre cet objectif, la Communauté de Communes en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, met en place des actions de sensibilisation en direction des habitants du territoire mais aussi des entreprises et des associations.

Certaines mesures sont déjà lancées comme la promotion du compostage, la multiplication de la mention stop pub sur nos boîtes aux lettres, ou le tri exemplaire dans les lieux publics. Dans la même logique, 80 foyers (dont 14 sur la Communauté de Communes) ont accepté de participer, pendant trois mois, à l'opération "foyers-témoins" visant à évaluer l'impact de gestes préventifs sur le volume de leurs poubelles. Ces foyers ont pesé leurs poubelles et analysé leur mode de consommation. Les premiers résultats montrent que la prévention au quotidien fonctionne et que cela permet de diminuer nos déchets. Les pesées confirment que 27% du poids de notre poubelle est composé de déchets fermentescibles (épluchures, etc...). D'autres actions, telles que des animations scolaires sur les gestes incontournables de la prévention ou des actions de communication auprès de certains professionnels vont voir le jour pour inciter chacun à diminuer ses déchets. Changeons nos comportements, essayons de produire moins en achetant durable ou recyclable et en privilégiant la réparation et le ré-emploi.

La prévention s'applique dans tous les moments de la vie

À LA MAISON

- Je répare mon vélo au lieu de le jeter en déchèterie.
- Je loue ou j'emprunte les appareils électriques (broyeur, tronçonneuse, nettoyeur haute pression...) plutôt que d'en acheter un lorsqu'il s'agit d'une utilisation très ponctuelle.
- Je bois l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille.

EN FAISANT LES COURSES

- Je privilégie les produits en vrac ou en grand format aux produits en format de poche (compote en bocal plutôt qu'en gourdes individuelles) et les produits durables aux produits à usage unique (éponge plutôt que lingettes jetables).

AU TRAVAIL

- J'imprime utile, en recto-verso et/ou plusieurs pages par feuille.
- Je trie les déchets recyclables.
- Je pense à éteindre la lumière de mon bureau ou mon poste informatique en quittant la pièce.

PENDANT NOS LOISIRS, EN VACANCES...

- Je prends la vaisselle de la maison plutôt que de la vaisselle jetable.
- Je ne consomme pas inutile.

Des modifications dans la collecte des ordures ménagères de Campbon et Quilly

A partir du 1^{er} juillet 2011, la collecte des ordures ménagères sera assurée directement par les agents du service Déchets de la Communauté de Communes sur les communes de Campbon et Quilly. Dans un souci d'optimisation et d'harmonisation des pratiques et de qualité du service rendu, tout le territoire de la Communauté de Communes sera ainsi collecté par la régie intercommunale. Les jours de collecte (le mardi pour Quilly et Campbon Est et le jeudi pour le reste de la commune de Campbon) restent identiques.

Cependant, le sens des tournées sera différent et les horaires de passage pourront être modifiés.
Merci de sortir les sacs d'ordures ménagères la veille au soir à partir de 18h.



Avez-vous consulté le site internet de la Communauté de communes Loire et Sillon ?

www.cc-loiresillon.fr



Téléchargement du Budget sur notre site internet

<http://www.cc-loiresillon.fr/Finances.html>



Déchets : un service à faire évoluer

Vers une tarification des déchets plus juste grâce à la redevance incitative ?

Depuis 2 ans, la Communauté de Communes réfléchit à une évolution du système de paiement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers. En effet, la "loi Grenelle 1" incite les collectivités à instaurer une taxe ou une redevance comportant une partie proportionnelle aux volumes des déchets produits.

Actuellement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée selon la valeur locative de l'habitation et ne tient pas compte de la production réelle de déchets et donc de l'utilisation du service. Or cette taxe est la principale recette du budget déchets, un budget indépendant qui doit s'équilibrer et dont les dépenses se répartissent en trois grandes familles : ordures ménagères, tri sélectif, et fonctionnement des déchèteries, comme détaillé dans le précédent numéro du journal des habitants.

Avec la redevance incitative, la collecte des déchets ménagers résiduels pourrait se faire principalement en conteneur ou bac, mis à disposition de chaque foyer, et dont le volume dépendrait du nombre de personnes de la famille. Une partie de la facturation pourrait alors être proportionnelle au nombre de fois où le conteneur serait collecté dans l'année ; l'autre partie, destinée à couvrir les dépenses incompressibles du service, serait fixe et calculée en fonction de la contenance du conteneur. Cette redevance se veut plus équitable puisqu'elle applique le principe "pollueur payeur". Elle est également transparente et incitative : chaque foyer, ayant connaissance des règles de fonctionnement et de facturation, pourrait ainsi agir pour mieux maîtriser sa facturation. Rapporté à l'ensemble des habitants de notre territoire, ce système devrait contribuer à la baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles, et donc à la baisse des tonnages à collecter, à transporter et à traiter.

Redevance incitative : dates et lieux des réunions publiques

- 22 juin 2011 – 20h – Salle de la Vallée – La Chapelle Launay
- 29 juin 2011 – 20h – Complexe Polyvalent Serge Plée – Malville
- 5 juillet 2011 – 20h – Salle de la Préverie – Campbon

Ces réunions sont bien entendu ouvertes à tous, quelle que soit la commune de résidence.

Pour diminuer sa production d'ordures ménagères résiduelles, chacun doit pouvoir utiliser tous les moyens de tri et d'élimination des déchets mis à sa disposition :

- colonnes de tri qui pourront être densifiées dans certains secteurs,
- compostage domestique pour traiter les déchets de cuisine et de jardin,
- déchèteries avec notamment la collecte des déchets dangereux (déchets toxiques, piquants-coupants, amiante) et celle des déchets valorisables (bois, ferraille, verre, carton, etc...),
- écocyclerie pour le ré-emploi : une benne spéciale sera installée en déchèterie pour les objets encore valorisables de façon à pouvoir les transférer vers l'écocyclerie,
- retour des déchets vers les producteurs (piles, ampoules, électroménager, ...).

C'est également en appliquant tous les jours des petits gestes de prévention et en faisant évoluer ses comportements de consommateurs que tout un chacun pourra diminuer sa production de déchets.

La redevance incitative apparaît comme un moyen complémentaire visant à responsabiliser chaque habitant sur sa production de déchets.

Avant le choix du passage éventuel à ce mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, des réunions publiques sont organisées, les 22, 29 juin et 5 juillet prochains (voir encadré ci-dessus), afin que chacun puisse connaître les modalités de cette redevance et débattre de son intérêt. Les observations émises lors de ces réunions contribueront à alimenter le débat et permettront d'affiner les modalités pratiques d'une éventuelle mise en place.

La décision du passage ou non à cette redevance incitative sera ensuite prise par le conseil communautaire, en septembre ou octobre prochains.

Dans l'affirmative, la collecte en conteneurs se ferait à partir du 1^{er} juillet 2012 ; le second semestre 2012 permettrait une facturation "à blanc" pour que chacun puisse se rendre compte "en réel". Le nouveau mode de facturation interviendrait à compter du 1^{er} janvier 2013.



A l'avenir, la mise à disposition de bacs équipés d'un système d'identification pourrait permettre de moduler la redevance payée en fonction du nombre de "levées".



Les cartons en déchèteries

Avant d'apporter vos cartons en déchèteries, merci de penser à les plier, de façon à réduire leur volume et ainsi à diminuer le nombre de bennes à transporter et donc le coût.



Broyage des déchets verts

Changeons nos habitudes pour la gestion de nos déchets verts

Depuis plusieurs années, les volumes de déchets verts apportés en déchèteries augmentent régulièrement pour atteindre aujourd'hui plus de 2 000 tonnes par an. Le transport et le traitement de ces déchets représentent un coût très important pour la collectivité.

Pour le particulier, il multiplie le nombre de déplacements à la déchèterie. Afin de limiter l'impact environnemental et financier de ces apports, la Communauté de Communes vous incite à valoriser vos déchets verts à votre domicile. Rappelons en effet que résidus de tontes, petits branchages, feuilles mortes, restes alimentaires, peuvent être réutilisés pour faire du compost ou du paillage dans le jardin, permettant d'améliorer la structure du sol, de réduire les arrosages et de limiter l'utilisation de produits chimiques...

Les branchages plus volumineux peuvent eux-mêmes être broyés et réduits en copeaux pour être utilisés sous forme de paillage ou comme apport dans un composteur.

Des démonstrations de broyage de branchages sont proposées par la Communes de communes Loire et Sillon à Campbon, Malville ou Savenay tous les vendredis depuis le 27 mai et jusqu'au 8 juillet :

- Déchèterie de CAMPBON : 24 juin 2011
 - Services Techniques de MALVILLE : 10 juin et 1^{er} juillet 2011
 - Déchèterie de SAVENAY : 17 juin et 8 juillet 2011
- Vous découvrirez ainsi les nombreux avantages du broyage !

Les personnes intéressées peuvent venir lors de ces démonstrations avec leurs branchages (feuillus ou résineux jusqu'à 12 cm de diamètre). Elles pourront alors repartir avec du broyat à utiliser dans les massifs ou au pied des haies. Merci de prévoir alors des sacs ou contenants adaptés pour récupérer les copeaux de bois.

Pour tous renseignements : contacter le service Environnement de la CCLS : 02 40 56 82 53

Compostage

Une progression encourageante

À chaque stand ou opération de promotion du compostage, la Communauté de communes Loire et Sillon enregistre une participation toujours soutenue d'habitants désireux de se renseigner sur le compostage ou de réserver un composteur.

Une enquête réalisée en déchèteries pendant la semaine du développement durable indique que :

→ **67%** des personnes interrogées pratiquent le compostage en bac pour la majorité (63%) ou en tas (37%). Le plus souvent, elles disposent d'un bac et d'un tas sur le côté pour alimenter en déchets verts régulièrement.

→ **58%** des personnes qui pratiquent le compostage ont réduit leur nombre d'aller-retours en déchèteries. Elles apportent les premières tontes pour celles possédant un grand jardin ainsi que les tailles de haies quelques fois dans l'année.

→ **48%** des personnes qui pratiquent le compostage utilisent le compost au pied des arbres ou étalé dans le jardin. Il n'est donc pas nécessaire de posséder un potager pour faire du compostage (42% des personnes l'utilisent pour le jardinage et le potager).

→ **57%** des personnes qui ne pratiquent pas le compostage déclarent qu'elles n'ont pas la place dans le jardin ou pas de potager. 17% estiment avoir trop d'herbe pour la mettre au compostage ou craindre les odeurs.

Une enquête téléphonique a de plus été réalisée auprès des personnes qui ont installé un composteur en 2009-2010. Les personnes interrogées sont satisfaites et pratiquent assidûment le compostage. Leur principale motivation consiste plus à réduire leur production de déchets qu'à obtenir du compost. Cependant, dans quelques mois elles obtiendront un compost mûr !

RAPPEL

Pour les personnes qui n'ont pas encore tenté l'expérience, les composteurs sont proposés à la vente et disponibles immédiatement au prix de 19 € le composteur bois de 300 L et 29 € le composteur bois de 600 L. N'hésitez pas à contacter le service environnement au 02 40 56 82 53.

Le compostage est bien sûr également possible en tas, comme expliqué simplement dans le petit *Guide du compostage*, disponible gratuitement dans les mairies et au service environnement.



Semaine du développement durable : "la pelouse peut être compostée" rappellent les élus.



S.P.A.N.C.

"Du nouveau sur l'assainissement non collectif"

Les prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), auparavant réalisées par une société privée, seront désormais effectuées par le technicien assainissement de la Communauté de Communes, Raphaël DURAND.



La Communauté de Communes a en effet souhaité que ce service, qui assure des prestations obligatoires faisant l'objet d'une redevance, contribue à apporter un conseil technique et financier, un accompagnement dans les démarches administratives ainsi qu'une aide au contrôle et au suivi des installations d'assainissement non collectif :

- Pour que votre projet de réalisation d'une installation neuve ou de réhabilitation d'un système d'assainissement présente les garanties techniques et réglementaires nécessaires et suffisantes pour un traitement de l'eau efficace,
- Pour que votre installation fonctionne de façon optimale, dans le but de réduire son impact sur le milieu naturel et de prolonger sa durée de vie,
- Lors de la vente de votre habitation.

Les nouvelles prestations du S.P.A.N.C. en 2011

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrôle des installations d'assainissement est exigé dans les actes de vente. Le S.P.A.N.C. assure ce contrôle obligatoire, contre paiement d'une redevance.
- Les aides financières : pour une période de 3 ans, de 2011 à 2013, la Communauté de Communes s'est associée avec le Conseil Général de Loire-Atlantique pour apporter une aide financière de 15% sur le montant des travaux de réhabilitations des installations défectueuses. Les crédits inscrits au budget permettront d'apporter cette aide, conditionnée par les ressources du foyer, à 50 foyers par an. Renseignements au 02 40 56 82 53.

Pour toutes vos questions concernant votre installation, n'hésitez pas à vous procurer le guide pratique de l'assainissement non collectif qui va paraître. Il sera prochainement disponible sur le site Internet et dans les locaux de la Communauté de Communes, ainsi que dans les mairies.

Milieus aquatiques

Un engagement fort du territoire pour l'entretien et la restauration des zones humides et des cours d'eau

Le Contrat Restauration Entretien (C.R.E.) met en œuvre un engagement commun de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et d'une collectivité dans le cadre d'un programme pluriannuel de restauration des zones humides et des cours d'eau. Cet outil de gestion à l'échelle des bassins-versants concrétise une démarche partenariale, dans une logique de préservation et d'amélioration des fonctions assurées par les zones humides et les cours d'eau.

En cela un C.R.E. participe à corriger les altérations constatées sur les zones humides et les cours d'eau en préservant les fonctionnalités existantes, en restaurant les fonctionnalités dégradées ou en recréant des fonctionnalités pour des milieux très artificialisés. Il consiste en une étude préliminaire (caractérisée principalement par un état des lieux) suivie d'une phase active de travaux d'une durée de 5 ans.

Le territoire de la Communauté de communes Loire et Sillon est situé sur trois bassins-versants :

- Le bassin-versant du Brivet qui concerne tout ou partie des communes de Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Prinquiau, Quilly et Savenay.
- Le bassin-versant de l'Isac qui porte sur une partie des communes de Malville, Quilly et Savenay.
- Le bassin-versant des Marais Nord Loire qui concerne tout ou partie des communes de Bouée, la Chapelle Launay, Lavau-sur-Loire, Malville et Savenay.

Fin 2011, le C.R.E. "bassin-versant Marais Nord Loire" entrera dans la phase active des travaux portés par la Communauté de communes Loire et Sillon. Ces travaux concernent un certain nombre d'enjeux, comme la préservation des espèces menacées, la gestion des aléas climatiques (inondations), la lutte contre les espèces invasives.

La Communauté de Communes interviendra sur les cours d'eau à travers des actions sur les berges (gestion de la végétation, restauration du lit...) et sur la circulation piscicole (passes à poissons et à anguilles), ainsi que dans les marais en mettant en œuvre des actions de curage, de réhabilitation d'ouvrages de gestion hydraulique et de gestion des espèces aquatiques invasives.



La préservation des cours d'eau : une mesure indispensable pour la protection des espaces naturels.

Transport scolaire

Poursuite de la démarche qualité des points d'arrêt

Après Prinquiau l'an dernier, la Communauté de Communes en partenariat avec le Conseil Général a lancé au printemps 2011 une nouvelle démarche qualité des points de montée et de descente du transport scolaire. Cette année, ce sont Bouée, Lavau-sur-Loire et Savenay qui font l'objet d'une analyse avec pour objectif que l'ensemble des points du territoire soit diagnostiqué d'ici 2 ans.

La démarche qualité : à quoi ça sert ?

- À sécuriser les circuits de transport scolaire,
- À permettre une identification plus simple des points d'arrêt pour les familles,
- À pérenniser ces points tout en veillant à ne pas augmenter les temps de trajet.



Avec la démarche qualité, des points d'arrêts sécurisés, bien identifiés et pérennisés.

En mai, une commission de sécurité composée d'élus et de techniciens s'est déplacée dans chaque commune, avec un car.

Pour chaque point d'arrêt, une décision a été prise quant à son maintien, son déplacement, sa suppression ou un aménagement améliorant la sécurité.

En fonction de la décision arrêtée par la commission, chaque point d'arrêt fera l'objet d'un aménagement spécifique durant l'été (marquage au sol, abri bus, aménagement d'aires d'attente pour les élèves, sécurisation du cheminement...).

Covoiturage

La réflexion est lancée

Souhaitant promouvoir la diversité des modes de déplacement sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé de s'inscrire dans l'action engagée par le Conseil Général en faveur du covoiturage. L'intérêt est multiple : en covoiturant, vous pouvez supprimer une voiture du trafic routier et vous réduisez les bouchons. Vous diminuez votre consommation d'énergie et faites un geste pour l'environnement tout en réalisant des économies.

L'objectif est de faciliter la rencontre des usagers en mettant à leur disposition des aires de covoiturage adaptées ainsi qu'un site de réservation par internet. Plusieurs aires de covoiturages ont été identifiées et sont actuellement en cours de validation par les communes.

La Communauté de Communes et le Conseil Général travaillent à la mise en place de ce service qui fera l'objet d'informations complémentaires dans le prochain "journal des habitants".



Vos enfants sont-ils inscrits pour la rentrée 2011/2012 ?

Il est rappelé aux familles que les inscriptions au service de transport scolaire sont enregistrées du 15 mai au 15 juin. Merci d'y procéder rapidement si cela n'a déjà été fait.

• Pour la réinscription d'un enfant, un formulaire a dû parvenir à la famille en mai dernier, pour être complété et retourné au service. Pour cette année, une réinscription en ligne directement sur le site du Conseil Général est possible sous conditions.

• Pour toute nouvelle inscription, un formulaire est à retirer soit à la mairie, soit à la Communauté de Communes. Vous pouvez également le télécharger sur le site internet de la CCLS à laquelle il est à retourner "complété et signé". Les circuits, horaires et numéros de car seront affichés dans les mairies à la fin du mois d'août. Rappelons que les horaires sont alors donnés à titre indicatif et que des changements peuvent intervenir dans les premières semaines de la rentrée scolaire.

Il est également demandé aux familles qui en sont pourvues de bien vouloir indiquer un numéro de téléphone portable sur le formulaire et ce, afin de pouvoir être contactées en cas d'urgence.

Pour l'année 2011/2012 les tarifs sont fixés à :

- 155€ pour le titre simple "Skipper"
- 190€ pour le titre combiné "Tonic Skipper"



L'OUVRE-BOITES 44 délocalise ses réunions d'informations à Savenay

La Communauté de communes Loire et Sillon développe un nouveau partenariat axé sur l'emploi et le développement économique en s'associant avec l'Ouvre-Boites 44 implanté à Saint-Nazaire. Renaud Le Gall – directeur de l'Ouvre-Boites 44 viendra animer, sur Savenay, les réunions d'informations présentant le dispositif.

L'Ouvre-Boites 44 : c'est quoi ?

Il s'agit d'une **Coopérative d'Activités et d'Emploi (C.A.E.)**

- qui s'adresse à toute personne désireuse de créer son emploi, son entreprise, en développant une activité économique, mais qui souhaite pouvoir tester son projet en "grandeur nature" avant sa création.

- qui peut concerner tous les projets de service, de commerce et de fabrication ne nécessitant pas d'engagements financiers importants.

Pour lancer son activité au sein d'une C.A.E., il suffit de posséder un savoir-faire, d'être motivé et de connaître son environnement professionnel.

La Coopérative permet de tester les projets sur le terrain et de vérifier leur viabilité économique.

L'activité d'une Coopérative d'Activités s'articule autour de trois axes :

- Un hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité économique.
- Un statut d'"entrepreneur-salarié".
- Un accompagnement individualisé et collectif basé sur une démarche d'apprentissage par l'action.

Une première réunion d'informations se tiendra le **vendredi 17 juin 2011** au bâtiment de développement économique, parc d'activités des Acacias à Savenay de 10h à 12h.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de l'Espace Emploi de la Communauté de communes Loire et Sillon
2 bd de la Loire à Savenay au 02 40 56 81 03 ou par mail emploi@cc-loiresillon.fr

Parc d'activités



Plein Sud : une nouvelle implantation sur Porte Estuaire

Dirigée par Bruno Beaumont, la société Plein Sud - Pépé Olivo, achève ses travaux d'implantation sur le Parc d'activités Porte Estuaire. Créée en 1991, cette entreprise agroalimentaire actuellement installée à Couëron, est spécialisée dans l'aromatisation et le conditionnement de produits d'origine méditerranéenne (olives, poivrons, tomates séchées...).

Confrontée à de nouveaux marchés et évoluant dans des locaux devenus vétustes, l'entreprise a choisi de s'installer sur la zone industrielle Porte Estuaire.

La proximité du Grand Port Maritime pour la réception des conteneurs ainsi que celle de la S.C.A. Ouest à St-Etienne-de-Montluc, client majeur pour l'entreprise ou encore la desserte privilégiée depuis les axes routiers ont été des éléments décisifs pour le chef d'entreprise.

À noter que Plein Sud travaille depuis quelques années avec l'E.S.A.T. de Savenay (Établissement et Service d'Aide par le Travail).

Le nouveau bâtiment de près de 800 m² sera opérationnel en octobre prochain et accueillera 6 salariés.



Plein Sud : un accent méditerranéen en Loire et Sillon.



Lemarié cycles et motoculture à présent sur le site de la Colleraye.

Vital Form : une ouverture prévue en septembre.

Ambulances Sansoucy : un bâtiment moderne et fonctionnel pour un emménagement programmé début juillet.



De nouvelles enseignes renforcent l'attractivité du parc de la Colleraye

Initialement installés Rue Joseph Malègue à Savenay, les cycles Lemarié ont choisi de développer leur activité sur le parc commercial de la Colleraye. Ouverte depuis quelques mois maintenant, l'entreprise bénéficie d'un emplacement idéal qui a d'ores et déjà contribué à élargir sa clientèle. Disposant également de locaux plus fonctionnels, elle propose désormais du matériel de jardinage à la location.

L'espace commercial "La Colleraye" accueillera à partir de mi-septembre 2011, 4 nouvelles enseignes dans le prolongement du magasin "Gémo".

- L'enseigne Lidl, leader en France du hard discount alimentaire sur une surface de vente de 1 000 m².
- L'enseigne Maxiliterie, "le spécialiste de vos nuits" proposera les plus grandes marques de matelas, sommiers et banquettes-lits sur une surface de vente de 300 m².

- Le magasin "C'est moi qui l'ai fait" de l'enseigne Cuisine et Plaisir, déploiera sur 300 m² un univers autour de l'art de la table et du petit électroménager. Ce magasin proposera également des ateliers culinaires.

- La biscuiterie de Kerlann, fabricant breton de biscuits, proposera sur 300 m² des produits alimentaires régionaux.

Top Form déménage et devient Vital Form

Une salle de 550 m² plus grande, plus confortable et adaptée à tout public avec toujours le centre sportif offrant de nouvelles activités et du matériel innovant.

La nouveauté : un espace santé, minceur et bien être de 85 m² (Spa, Sauna, Hammam, Modelages et soins corporels...).

Quelques emplois seront à pourvoir, notamment dans le domaine de la vente. Aussi, invitons-nous les personnes intéressées à déposer leur CV auprès de l'Espace Emploi de la Communauté de communes Loire et Sillon situé 2 bd de la Loire à Savenay ou par mail : emploi@cc-loiresillon.fr

Sansoucy : de nouveaux locaux sur le parc d'activités des Acacias

Depuis quelques semaines, les nouveaux locaux des Ambulances Sansoucy ont pris forme sur le parc artisanal des Acacias. Installée depuis 2002 dans un bâtiment devenu exigu, l'entreprise qui compte 17 salariés sur le site de Savenay, a souhaité se doter d'un nouvel outil de travail.

Un terrain de 1 800 m² situé à quelques centaines de mètres de son implantation actuelle, lui a été cédé pour permettre la construction d'un bâtiment de 360 m².



Logement social

Inauguration de la Maison Relais "Le Rocher" à Savenay

Le 15 avril dernier, les élus de Loire et Sillon ont participé à la journée "porte ouverte" et à l'inauguration de la première Maison Relais du territoire, réalisée dans l'ancienne gendarmerie construite dans les années 60.

Le parti pris a consisté à réhabiliter cette construction sans grande valeur architecturale mais aux dimensions idéales pour un tel projet pour la transformer en un bâtiment B.B.C. (Bâtiment Basse Consommation).

21 logements (T1 et T1 bis) individuels mais aussi...
...Une salle de convivialité pour se retrouver et partager.

Un travail partenarial exemplaire...

Initié dès 2007, le projet prend véritablement corps en 2009 lorsque le bâtiment est acheté par le bailleur social Espace Domicile. Dès lors, la relation étroite entre Espace Domicile et Le Coteau (établissement gestionnaire de la Maison Relais) va permettre de faire émerger un véritable programme de réhabilitation auquel seront associés de nombreux partenaires, qu'ils soient techniques ou financiers.

Lors de cette inauguration, le Président Alain CHAUVEAU a tenu à souligner combien "l'accès au logement social traduisait un engagement fort que la Communauté de communes Loire et Sillon entendait soutenir et promouvoir sur son territoire".

La Maison Relais est en effet un lieu appelé à fournir, à des ménages en situation précaire dans le domaine du logement, un cadre de vie stable et sécurisant. Destinée à des personnes à faible niveau de ressources, âgées de plus de 25 ans, elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

...mené dans un esprit "développement durable"

Outre la qualité architecturale de la réhabilitation, la maîtrise des coûts énergétiques ainsi que les contraintes acoustiques ont été particulièrement étudiées.

L'utilisation d'une chaudière à condensation pour le chauffage, complétée par des capteurs solaires (19 m²) en toiture pour l'eau chaude sanitaire ainsi que la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur, de menuiseries extérieures performantes et d'une ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.) à double flux permettent de réduire de manière performante la consommation d'énergie. Elles assurent également l'obtention du label B.B.C. (Bâtiment Basse Consommation) et conduisent à limiter les charges pour le gestionnaire et par conséquent le montant des loyers pour les personnes accueillies.

La réalisation en quelques chiffres

Maître d'Ouvrage : Espace Domicile
Architecte : Didier BAZIRE
Nombre de logements sociaux : 21 (T1 et T1 bis)
Nombre de logements d'urgence : 2 (1 T2 et 1 T3)

Bilan financier (chiffres arrondis)

Coût total : 1 674 142 €
Subvention État : 297 000 €
Subvention Conseil Régional : 294 000 €
Subvention Conseil Général : 220 000 €
Subvention ADEME-Région : 69 000 €
Subvention Communauté de Communes : 60 000 €



L'inauguration de la Maison Relais : Alain Chauveau et les élus découvrent le site.

Le territoire Estuarien : un atout touristique

Loire et Sillon embarque vers de nouvelles destinations touristiques

Après le lancement d'une étude sur le potentiel touristique de son territoire, Loire et Sillon s'affirme aujourd'hui sur la scène du tourisme "Estuarien" en s'engageant dans des partenariats de renom.

1^{re} escale : "Le Voyage à Nantes"

En ce début 2011, la Communauté de communes Loire et Sillon devient actionnaire de la nouvelle structure touristique métropolitaine créée début janvier : "Le Voyage à Nantes". Cette Société Publique Locale, regroupe les activités de l'Office du Tourisme de Nantes, du Château des Ducs de Bretagne, des Machines de l'Île mais aussi de la biennale Estuaire. Son but est de développer une stratégie de promotion unique et de renforcer l'attractivité de la métropole tant au niveau local qu'international et ce en misant sur la culture, l'art et le patrimoine.

Il s'agit de faire en sorte que Nantes et, par là même, l'Estuaire de la Loire deviennent une vraie destination touristique.

La société "Le Voyage à Nantes" est également chargée de poursuivre la réalisation du parcours Estuaire Nantes - Saint-Nazaire dont elle prépare la 3^e édition pour 2012. À l'issue de la manifestation, elle poursuivra la gestion du parcours en organisant sa mise en tourisme et en assurant l'entretien des œuvres pérennes, notamment l'observatoire de Lavau-sur-Loire.

2^{de} escale : Loire et Sillon adhère à Estuarium

Un nouveau partenariat et une exposition sur les marais.

La Communauté de communes Loire et Sillon vient d'adhérer à l'association Estuarium et intègre ainsi le projet de territoire "La Cité de l'Estuaire" qui fédère aujourd'hui un grand nombre d'acteurs désireux de faire connaître les richesses patrimoniales du territoire estuarien.



Sur le territoire de Loire et Sillon et en lien avec les autres collectivités partenaires, Estuarium aura pour missions :

- d'organiser les partenariats en fédérant les différents acteurs investis dans la conduite du projet ;
- d'être force de proposition, de conseil et d'assistance technique dans la mise en place de projets structurants ;
- de mettre en cohérence les initiatives touristiques ;
- de faciliter la perception et la connaissance de ce territoire par la mise en place d'outils communs de communication et de promotion.

Tout au long de l'année 2011, l'association Estuarium propose l'exposition "Marais estuariens, des marais pour la vie". Au travers de cette exposition itinérante, les marais de l'Estuaire de la Loire se dévoilent aux habitants et acteurs du territoire.

La commune de Lavau-sur-Loire accueillera l'exposition du 6 au 11 septembre puis la commune de Campbon, du 30 novembre au 11 décembre.

Programme de l'exposition sur www.marais-estuariens.fr ou www.cc-loiresillon.fr

Une nouvelle carte touristique

En ce début d'été, la Communauté de communes Loire et Sillon édite sa première carte touristique. Gratuite, celle-ci révèle par des pictogrammes tous les lieux touristiques à ne pas manquer : sites de loisirs, trésors du patrimoine, sans oublier des informations pratiques telles que aires de pique-nique, sentiers de randonnée et liste des hébergements. Au verso, le territoire se dévoile et présente les grands sites qui le caractérisent.



Tirée à 3 000 exemplaires, cette carte est disponible à l'Office de Tourisme.

De nouveaux locaux pour L'Office de Tourisme

Abandonnant le petit local situé près des halles, l'Office de Tourisme Loire et Sillon déménage et s'installe à quelques pas, au 5 place Guépin. Plus spacieux, plus aérés et plus lumineux, ces nouveaux bureaux, tout en restant en centre-ville, permettent d'accueillir les habitants et les touristes dans de meilleures conditions.

Office de Tourisme Loire et Sillon
5, Place Guépin - 44260 SAVENAY
Tél. 02 28 01 60 16
Mail : ot.loiresillon@wanadoo.fr



Coordination des bibliothèques

Un accès aux bibliothèques renforcé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes a engagé en février 2011, l'informatisation en réseau de la médiathèque et des bibliothèques du territoire, une opération soutenue financièrement par le Conseil Général et l'État.

Ainsi, les usagers pourront accéder à l'ensemble des documents des bibliothèques de Bouée, Campbon, La Chapelle Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly et Savenay grâce à un nouveau logiciel de bibliothèque (PERGAME).

Comment ça marche ?

Dès l'automne, un catalogue commun à toutes les bibliothèques sera accessible, à partir des ordinateurs de chaque site mais aussi à distance sur le web, pour effectuer la recherche d'un document, connaître sa disponibilité ou sa localisation géographique, effectuer une réservation, s'informer sur les nouveautés du mois ou l'agenda des animations, connaître les horaires d'ouverture de la bibliothèque la plus proche... et encore bien d'autres services !

L'objectif est de permettre à tous d'emprunter des documents (livres, magazines, CD/DVD, ...) dans toutes les bibliothèques du territoire ! Ce système sera proposé après accord entre les communes sur une harmonisation de leurs pratiques. Les usagers pourront alors emprunter dans toutes les bibliothèques sous réserve de retourner les documents dans la bibliothèque d'emprunt. À terme, les documents pourraient "voyager" entre les sites grâce à la mise en place d'une navette.

Que dois-je faire ?

À l'issue de cette opération, les usagers se verront remettre une nouvelle carte du réseau (sans modifier leur abonnement) afin de pouvoir emprunter sur tous les sites. Les professionnels et bénévoles formés à cet effet les accompagneront dans la découverte du nouveau logiciel. Des animations compléteront cette mise en place dès que tous les sites seront opérationnels. De nouveaux services, tel l'accès à l'internet à partir des bibliothèques, seront également proposés.

Cette mise en réseau va permettre de mettre à niveau les équipements et d'améliorer les conditions de travail des professionnels et bénévoles grâce à un travail coopératif. L'installation du nouveau logiciel et la formation des professionnels et bénévoles s'accompagneront de quelques perturbations dans les bibliothèques. Nous remercions les usagers de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

Bibliothèque en Fête

Lecture et Musique en Loire et Sillon : Les mots d'ici et là

Organisée depuis 2007 par l'association la Devanture puis à partir de 2009 par l'association Le Sillon des Mots, cette manifestation est cette année proposée par la Communauté de Communes, dans le cadre de la coopération des bibliothèques. L'édition 2011 se prépare avec les bibliothèques du territoire et l'association Le Sillon des Mots, qui conserve la direction artistique de l'évènement. Dans une ambiance intimiste et conviviale, des textes d'auteurs et des éditeurs locaux sont mis à l'honneur lors de lectures à voix haute accompagnées musicalement par les élèves du C.E.F.E.D.E.M.*.

À vos agendas pour découvrir ces créations littéraires et musicales, du vendredi 30 septembre au dimanche 9 octobre, dans les 8 communes du territoire. Programme complet disponible en septembre dans les 8 bibliothèques du territoire ou sur le site Internet de la Communauté de communes Loire et Sillon.

*C.E.F.E.D.E.M. : Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique (NANTES).



Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Renouvellement de l'agrément du R.A.M.

L'agrément du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Pour qu'il soit renouvelé par la CAF, un nouveau programme d'actions à mener sur les 4 années à venir (2011-2014) a été proposé.

L'équipe du R.A.M. s'est penchée sur le sujet ; quelques "temps forts" vont être reconduits ou accentués :

- Maintien des temps d'animation déjà proposés aux assistant(e)s maternel(le)s des huit communes de la Communauté de Communes (Matinées d'Éveil sur Prinquiau, Savenay et Quilly ; et Histoires Pour Petites Oreilles sur Campbon, La Chapelle Launay et Malville).
- Travail sur la "parentalité" au sens où ce concept s'étend à toute personne ayant la responsabilité d'un enfant (parents, assistant(e)s maternel(le)s, employés à domicile...).

Le projet du R.A.M. repose fondamentalement sur quatre objectifs généraux : animer un lieu de rencontre, organiser l'information, promouvoir la profession d'assistant(e) maternel(le) et participer à une fonction d'observation des conditions d'accueil sur un territoire donné.

1^{er} juillet 2011 : Matinée d'éveil géante et pique-nique au domaine de l'Escuray



Le R.A.M. renouvelle son pique-nique annuel le 1^{er} juillet prochain au domaine de l'Escuray à Prinquiau. La nouveauté cette année consiste en une matinée d'éveil géante pour ouvrir le début des festivités. Chaque assistant(e) maternel(le) est invité(e) à participer à cette rencontre.

Une occasion d'apprendre à se connaître dans des conditions différentes, de pouvoir partager un moment convivial avec les enfants accueillis et de terminer l'année toute en couleurs et en goût !

Des animations et des jeux extérieurs sont prévus. Le soleil a également été invité pour que la fête soit totalement réussie !

Renseignements :**Relais Assistantes Maternelles**

Parc de la Soubretière - 44260 Savenay
Tél. 02 40 95 64 48 - ram@cc-loiresillon.fr - www.cc-loiresillon.fr

Horaires d'été :

Du 14 juillet au 15 août : lundi, mercredi et jeudi :
9h-12h30, Mardi 9h-12h30 et de 13h30-17h
Fermé le vendredi

... A la découverte des images !



Un lecteur déjà passionné...

Nouveauté pour les assistant(e)s maternel(le)s : des soirées d'échange sur leurs pratiques profession- nelles au quotidien

Depuis le mois de mars dernier, deux groupes de huit assistant(e)s maternel(le)s peuvent bénéficier de séances d'échanges sur les pratiques professionnelles. Ces séances, animées par une psychologue, auront lieu toutes les six semaines pendant un an. Elles permettent aux assistant(e)s maternel(le)s de parler de leur quotidien, d'échanger entre collègues et surtout de mutualiser leurs expériences professionnelles. Lors de ces soirées, pourront être abordés des thèmes comme la relation avec un particulier-employeur, la solitude professionnelle, le développement de l'enfant...



Piscine couverte intercommunale

Loire et Sillon choisit la gestion en régie

Voilà un peu plus d'un an que le chantier de la future piscine couverte intercommunale de Loire et Sillon a débuté. La grue, signal fort de la présence du chantier au milieu de ce lieu privilégié qu'est le site du lac, la grue symbole des travaux du gros-œuvre, a disparu. Elle laisse sa place aux autres corps d'état du second-œuvre, étape qui concrétise à l'avancée des travaux.



La piscine se construit au fil de l'eau.



L'entrée de la piscine, étrave d'un navire émergent du lac.

La piscine à présent a revêtu sa toiture, sorte de voile tendue à la courbe généreuse, et s'est enveloppée de parois de verre sur sa façade ouverte sur le lac. L'essentiel des travaux se déroule dorénavant à l'intérieur, donnant parfois l'impression que le navire est à l'abandon. Heureusement il n'en est rien !

Certes le navire est beau et performant mais à son achèvement il faudra un capitaine pour le manœuvrer ! Aussi, lors du Conseil Communautaire du 17 février dernier, a-t-il été décidé par 37 voix pour et une voix contre de confirmer les orientations formulées par les Commissions "sport" et "finances" ainsi que par le Bureau Communautaire et de retenir le choix d'une gestion en "régie pure". Cela signifie la prise en charge de la gestion totale et de l'exploit-

tation de la piscine par la Communauté de Communes elle-même. Dès la fin du mois de février a été lancé un appel à candidature, pour le (la) future, directeur(rice) de la piscine. Cette personne aura, dès son arrivée, la mission de définir les besoins en personnel et de proposer tous les moyens nécessaires à l'exploitation de ce nouvel équipement communautaire (planning, grille tarifaire, animations, logistique, etc...), en lien avec le comité de suivi constitué spécialement pour travailler avec elle.

En attendant de pouvoir s'immerger dès la fin de l'année dans une eau à bonne température, dans un cadre magnifique, le chantier continue et tout est mis en œuvre pour qu'au début des congés d'été, les visiteurs puissent accéder et stationner en toute quiétude sur le parking qui, à terme, recevra non seulement les visiteurs de la piscine mais également ceux du site touristique du lac de la vallée Mabile, qu'ils y accèdent en voiture, en car ou à vélo.

Une réflexion sur un futur quartier gare

Europan 11, quelles architectures pour des villes durables ?

Europan, est un concours d'idées européen d'urbanisme et d'architecture, réalisé en partenariat avec des villes, des collectivités et des maîtres d'ouvrage européens. Créé il y a une vingtaine d'années, European affine une double approche : faire émerger des idées et des pratiques nouvelles tout en répondant, sur sites réels, à des problématiques urbaines posées par des collectivités partenaires.

Tous les deux ans, en France et dans plusieurs pays d'Europe, European offre aux jeunes concepteurs européens l'occasion et la chance de se confronter à des situations urbaines complexes.

Le thème d'Europan 11, s'inscrit dans un contexte marqué par la mobilisation des villes européennes autour d'ambitions environnementales fortement affirmées. Un aménagement territorial de qualité doit désormais conduire à économiser le foncier, privilégier la qualité de vie pour tous, et faciliter l'accès des habitants aux équipements et services. Une approche durable nécessite d'aborder la question de la nature et du partage des espaces. Elle doit faire éclore des innovations sociétales afin d'inciter chaque habitant à adopter un mode de vie éco-responsable. European répond à ces enjeux.

En France, convaincu que les jeunes concepteurs ont un rôle à jouer dans le renouveau de la ville et son évolutivité, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (M.E.D.D.T.L.) a souhaité associer la 11^e session d'Europan à la démarche ÉcoCité et enrichir cette dernière d'une dimension européenne. Pour l'Éco-Métropole Nantes-Saint-Nazaire désireuse de "construire la ville autour du fleuve", le site de Savenay s'imposait.

Le 28 février 2011, European a lancé sa 11^e session sur le thème "Territoires et modes de vie en résonances - Quelles architectures pour des villes durables ?" Les rencontres entre villes et candidats se sont déroulées de fin mars à début avril sur les six sites français que sont Clermont-Ferrand, Neuilly-sur-Marne, Reims, Stains, Toulouse et Savenay.



"Ville-gare", centralité secondaire de l'éco-métropole Site stratégique : 59 ha / Site de projet : 3,3 ha.

Pour le site de Savenay, cette rencontre s'est tenue le jeudi 31 mars 2011 en présence des élus de Savenay et de la Chapelle Launay, de représentants de la Communauté de Communes et de ses différents partenaires ainsi qu'un délégué d'Europan France.

Après que Monsieur André Klein, maire de Savenay, ait accueilli l'ensemble des intéressés en mairie, une visite du site "Ville-gare" a été organisée. À l'issue de celle-ci, une seconde réunion a permis de répondre aux questions des candidats, sur la démarche urbanistique, à l'échelle des 59 ha du Site d'étude architecturale et à l'échelle des 3,3 ha du Site de projet (voir plan ci-dessus).



Maison Relais à Savenay : 23 logements.

Partenariat

Association "Les Eaux Vives"

"Les Eaux Vives" association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 trouve son origine et sa richesse, dans son histoire, avec les femmes et les hommes qui s'investissent et s'y succèdent depuis 1976, pour faire vivre et faire évoluer son projet ; lutter contre toute forme d'exclusion.

Ses activités couvrent le territoire Nord-Ouest du département de Loire Atlantique. Ainsi, au fil des années, elle a développé un savoir-faire et un savoir-être auprès des plus démunis en leur proposant des services qui correspondent à leurs situations.

Un projet, remettre l'homme debout !

Cette compétence lui vaut d'être reconnue dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Par ses services d'accueil, d'hébergement, d'insertion, elle met en œuvre des actions, des établissements suivant l'évolution des besoins des personnes en grande difficulté sociale et/ou psychologique.

Son dynamisme résulte de la mobilisation de ses acteurs : administrateurs, bénévoles et professionnels qui, au quotidien, s'impliquent dans le projet associatif pour permettre à l'homme de se "remettre debout". Avec ses partenaires locaux, elle contribue à faire évoluer les politiques en matière de lutte contre l'exclusion.

Plus récemment, elle a mis en œuvre un projet innovant dans un domaine où il n'existe que quelques réalisations en France,

Les Eaux Vives en quelques chiffres

En 2011 :

- 4 pôles d'activités qui regroupent 12 établissements et 5 services
- 75 salariés
- 97 bénévoles dont 15 administrateurs
- Plus de 2 000 personnes accueillies chaque année

chacune avec ses variantes en fonction du contexte qui a prévalu à sa genèse.

Il s'agit de "La Halte de nuit 44", dernier établissement créé par l'association en 2009 avec le concours de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Ville de Nantes, de la Veille Sociale 44 et des nombreux partenaires engagés auprès des "gens de la rue", Secours Catholique, Écoute de la Rue, Croix Rouge, Logement Fraternité, Brin de Causette, Resto du Cœur, Secours Populaire...

Un projet singulier :

fournir un abri, la nuit, aux personnes à la rue qui restent à l'écart des prises en charge par les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Comme pour l'accueil de jour, sa mission consiste à offrir "un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri", qui permet "de recréer du lien social et de la sécurité" et "de favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion".



Résidence Accueil "Les Mésanges" à Savenay.

Des réponses pertinentes apportées aux problématiques locales

L'association est non seulement bien implantée dans son territoire d'intervention, mais elle est aussi bien intégrée dans son environnement.

Elle s'est toujours développée avec le concours des Collectivités Locales, du Conseil Général de Loire-Atlantique et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, en partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion, du champ de l'accompagnement social et du secteur de la psychiatrie.

Elle est toujours à l'écoute des besoins et notamment de ceux des plus en difficulté ou de ceux en situation de handicap psychique ou ayant des difficultés psychiatriques ou psychologiques.

C'est ainsi que l'association, en partenariat avec le secteur psychiatrie, a pu apporter des réponses adaptées en matière de logement et d'accompagnement de proximité avec la création de la Résidence accueil "les Mésanges" à Savenay, mais également des établissements les 2 Vallées 44 et 35.

Par ailleurs, l'association est aujourd'hui à la fois structurée et compétente pour envisager la création de nouvelles résidences sociales ; c'est le cas cette année avec la création de la Maison Relais "Le Rocher", en partenariat avec Espace Domicile, la Ville de Savenay, la Communauté de communes Loire et Sillon et Logement Fraternité (Voir page 10).

Pour plus d'informations :

Association Les Eaux Vives
8, avenue des Thébaudières
25^e étage – Aile B
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 51 80 91 24
siege@asso-leseauxvives.fr
www.leseauxvives.org

Dans le prochain numéro, vous découvrirez "LE COTEAU", antenne savenaisienne de l'association "Les Eaux Vives".
2 rue de Ponchâteau
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 94 44

